

## AUX LOCATAIRES DU CHALET ECOLE

Bienvenue au chalet **Ecole** et bon séjour à Grimentz !

Pour nous permettre de maintenir un prix de location raisonnable et pour vous éviter des frais supplémentaires lors de votre départ, laissez le chalet dans l'état où vous l'avez trouvé initialement. Respectez strictement les points suivants :

### **PARKING**

Les véhicules doivent être stationnés sur les parkings publics payants.

### **A L'ARRIVEE**

Contrôlez l'inventaire et l'état du chalet ; signalez sans délai toute détérioration ou objet manquant.

### **LE COURRIER**

Le chalet n'a pas de boîte aux lettres ; veuillez adresser vos éventuels courriers directement à l'agence et passer pour les retirer. Avant votre départ, faites le nécessaire pour que les messages ou colis suivent leurs destinataires.

### **LA DECORATION**

Chaque groupe a l'autorisation de décorer le chalet selon ses goûts. Il devra toutefois faire disparaître **toutes traces** pour la fin du séjour (papier collant, etc.). Il en va de même pour les listes de noms sur les portes, les programmes et les menus de la semaine.

**Il est formellement interdit de fixer des clous, vis ou autres dans les murs, boiseries ou parois.**

### **LE MATERIEL DE SECURITE**

Les extincteurs, lampes de secours, détecteurs de fumée, etc. ne seront en aucun cas endommagés ou utilisés sans raison. Votre vie peut en dépendre. Les appareils endommagés seront facturés.

### **IL EST TOTALEMENT INTERDIT :**

- de monter dans les étages en grosses chaussures;
- de fumer dans le chalet.

## LA CUISINE

Des appareils d'une grande valeur sont mis à votre disposition. Il est indispensable d'en avoir le plus grand soin.

**Le four et la cuisinière** seront nettoyés après chaque utilisation.

La cuisine est équipée d'**une ventilation** ; l'interrupteur se trouve sur le tableau électrique dans l'économat. Pour éviter des dépôts graisseux dans le chalet, faites fonctionner le ventilateur chaque fois que vous cuisinez.

Utilisation **du lave-vaisselle** : voir mode d'emploi affiché.

**Les produits de lavage et de rinçage** sont fournis gratuitement ; s'il en manque, dites-le-nous. La vaisselle ne peut pas se laver sans ces produits spécifiques.

La **vaisselle et les autres ustensiles** seront rangés à leur place et empilés de façon à faciliter le contrôle de l'inventaire.

Les **ordures** doivent être emballées dans des sacs consignés officiels et déposées dans le container "chalet-raccard" qui se situe à la sortie du village sur la Route de Sierre. Certains points de ramassage permettent de séparer le papier, le verre et le métal. Le PET doit être ramené à la Coop.

## L'ENTRETIEN

Les locataires ont l'obligation de maintenir le chalet constamment en ordre.

Le **nettoyage final n'est pas compris** dans le prix de location. Il sera effectué avec le plus grand soin par les locataires.

Les **meubles** ne seront pas déplacés sans l'autorisation de l'agence. Ils ne seront pas utilisés à d'autres fins que celles liées à leur nature.

Les **dortoirs et chambres** comprennent:

- 1 duvet 160/210 par lit qui sera plié au départ de manière uniforme dans toutes les chambres ;
- 1 oreiller 65/65 par lit ;

Les duvets, les oreillers et les lits sont recouverts de housses de protection qui ne doivent pas être retirées mais recouvertes de vos propres fourres, taies et housses.

Apportez-nous sans tarder les housses de protection sales. Pour les prochains locataires, ce matériel de protection doit être replacé correctement.

- **4 cintres** par casier ;
- **1 corbeille à papier** par chambre qui sera protégée par un sac plastique ou nettoyée après utilisation ;
- Les lits à lattes ont été choisis pour leur confort. Toutefois, on veillera à ne pas se suspendre aux lattes des lits supérieurs. Pour toute latte démontée ou cassée, il sera encaissé Fr. 10.-.

Les **WC et sanitaires** seront nettoyés au moyen d'un détergent-désinfectant, y compris le dessous des lunettes. **Évitez l'eau de Javel**, elle ternit les appareils.

Les **sols** seront aspirés et récurés.

L'**entrée et la cour** seront débarrassées des papiers, mégots et autres détritres.

Le **matériel de nettoyage** : balais, aspirateurs, brosses à récurer, etc. sera rangé à sa place dans l'économat.

## ALARME

Le chalet est équipé d'une **centrale d'alarme automatique** reliée aux services de sécurité.

**Prenez connaissance des instructions affichées** sur le tableau de commande situé à l'entrée.

Toute manipulation des détecteurs ou autres appareils déclenche une série d'appels téléphoniques automatiques.

**Les abus seront sanctionnés.** Les fautifs supporteront les frais d'intervention occasionnés inutilement. A défaut de fautif ou en cas d'insolvabilité de ce dernier le preneur de bail sera rendu responsable.

**Attention**, les frais peuvent être très élevés !!!